



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir **des données sur la formation professionnelle 2021 de l'OPCO-EP**. Il propose une photographie des caractéristiques et des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue au niveau de l'OMPL, du secteur et des branches professionnelles.



RECOURS SUPÉRIEUR À LA FORMATION

La branche est caractérisée par un taux d'accès à la formation relativement élevé.

En effet, elle regroupe 12,4 % des salariés du secteur cadre de vie-technique et est à l'origine de 16,8 % des actions de formation.

Dans ce cadre, 31,7 % des salariés ont suivi au moins une formation en 2020.



TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION NETTEMENT SUPÉRIEUR AU SECTEUR

Au sein de la branche :

- les salariés enrichissent majoritairement leurs compétences par des stages financés dans le cadre du plan de développement des compétences (30,9 %). Par rapport au secteur, le taux d'accès à ce dispositif est plus important ;
- les entreprises ayant mobilisé au moins un des dispositifs de formation sont plus utilisatrices du plan de développement des compétences (56,8 %) mais recourent moins souvent au contrat d'apprentissage que l'ensemble du secteur (3,3 % contre 5,4 %).

Données de cadrage 2020

			
Nombre total d'actions de formation	1 798	10 718	90 864
Effectifs salariés totaux¹	5 664	45 499	464 109
Nombre d'entreprises formatrices	254	2 859	23 916
Nombre total d'entreprises	428	9 247	99 626

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020 ; Insee, DADS 2008-2019, estimations.

Taux d'accès à la formation (%)

	Taux d'accès des salariés à la formation ²			Taux d'entreprises formatrices ³		
	Cpro	Capp	PDC	Cpro	Capp	PDC
	0,3	0,5	30,9	2,8	3,3	56,8
	0,3	1,3	22,0	1,2	5,4	26,6
	1,3	2,2	16,1	4,0	8,1	15,6

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020 ; Insee, DADS 2008-2019, estimations.

Cpro : contrat de professionnalisation.

Capp : contrat d'apprentissage.

PDC : plan de développement des compétences.

1 : données estimées.

2 : ensemble des actions de formation.

3 : entreprises ayant mobilisé au moins une fois le dispositif de formation considéré.



Secteur cadre de vie-technique

Branche professionnelle



Cabinets ou entreprises d'expertises en automobile

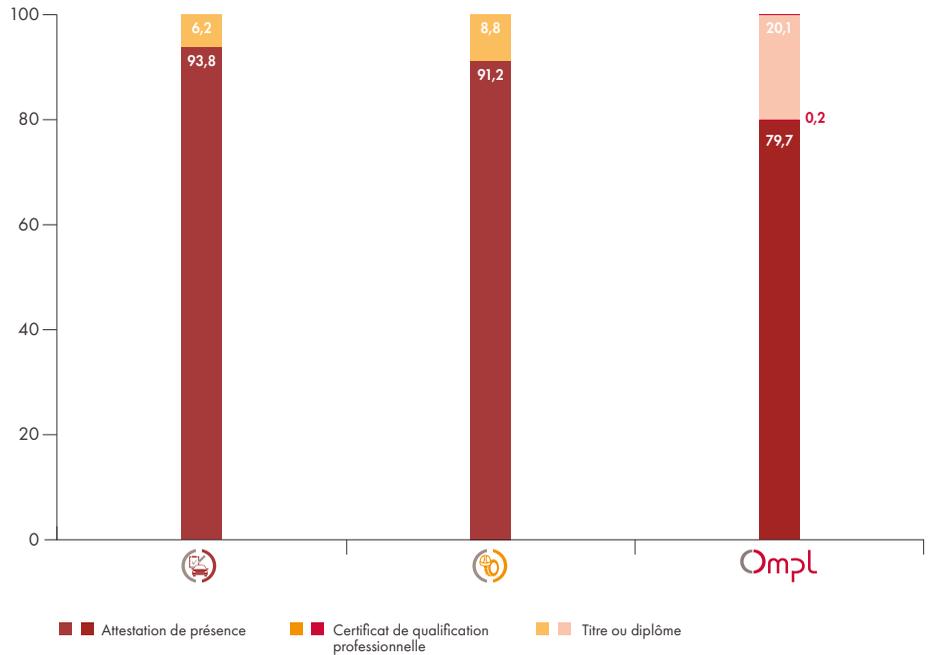


LARGE DOMINANCE DES ATTESTATIONS DE PRÉSENCE

Pour les salariés de la branche, le renforcement des compétences s'effectue majoritairement par des formations débouchant sur une attestation de présence donnée à l'issue de stages ou d'actions assimilées (93,8 %).

À l'exception des titres et diplômes (6,2 %), les autres sanctions sont inexistantes.

Répartition des formations par sanction (%)



Sources: OPCO-EP, bases formation 2020.



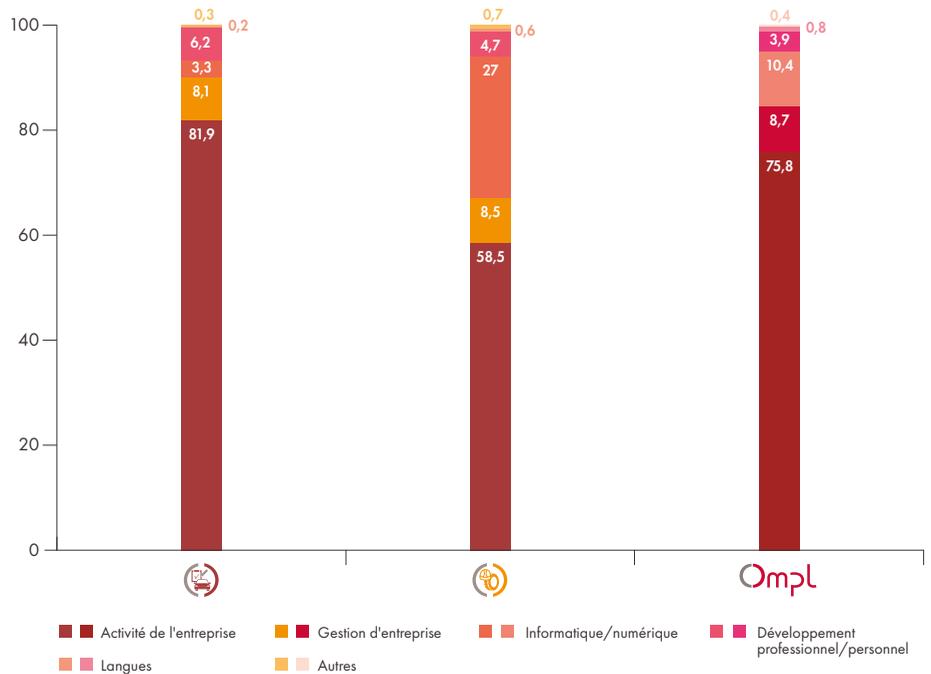
DEMANDE DE COMPÉTENCES TRÈS CIBLÉES

Les besoins des entreprises en acquisition de compétences se concentrent principalement dans deux domaines:

- l'activité de l'entreprise, 81,9 % (diplôme d'expert en automobiles, fraude, véhicules endommagés, ...);
- la gestion d'entreprise, 8,1 % (comptabilité, gestion des RH...).

En retour, les autres thèmes de formations sont peu exploités..

Répartition des formations par domaine de compétences (%)



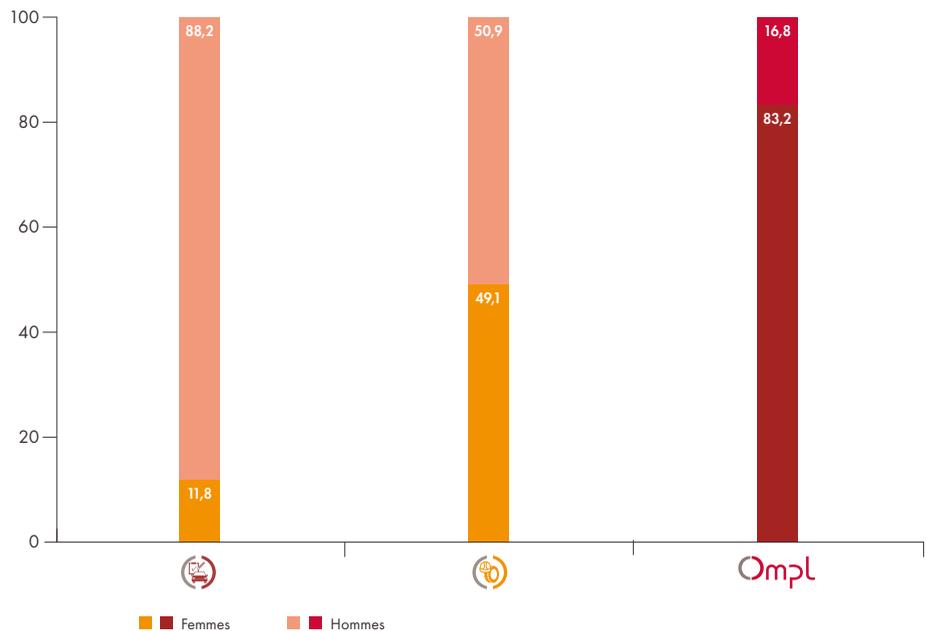
Sources: OPCO-EP, bases formation 2020.



ACCÈS À LA FORMATION DIFFÉRENT SELON LE GENRE

Dans la branche, 11,8 % des salariés formés sont des femmes. Cette proportion est nettement inférieure à celle qu'elles détiennent dans l'ensemble des salariés de la branche, 42,9 % (part estimée pour 2020).

Répartition des stagiaires par genre (%)



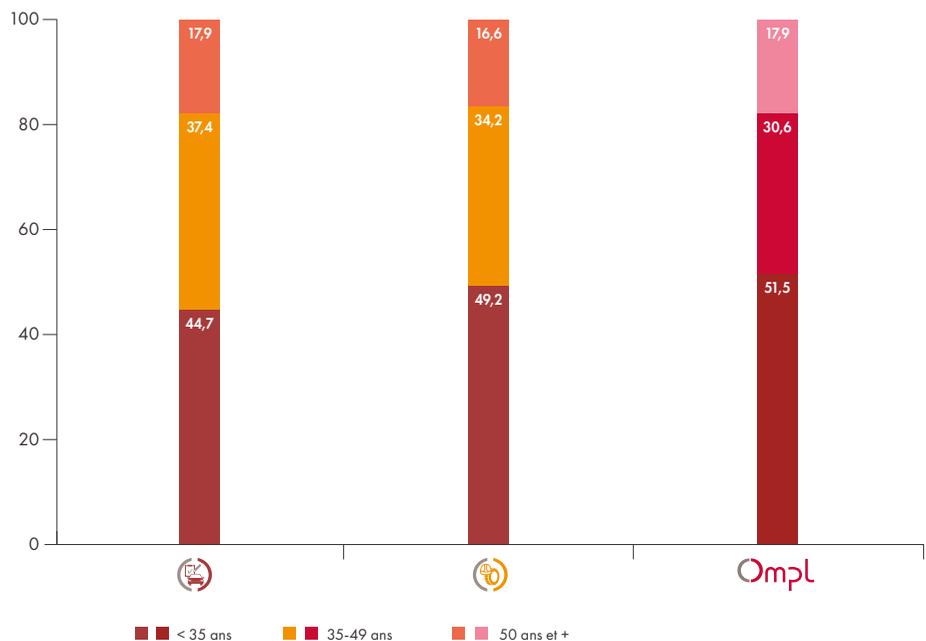
Sources: OPCO-EP, bases formation 2020.



ACCÈS INÉGAL SELON LA TRANCHE D'ÂGE

Les salariés de moins de 35 ans sont proportionnellement plus nombreux chez les stagiaires: 44,7 % des formés contre 38,9 % des salariés de la branche (part estimée pour 2020). Les autres salariés sont dans une situation moins favorable.

Répartition des stagiaires par tranche d'âge (%)



Sources: OPCO EP, bases formation 2020.

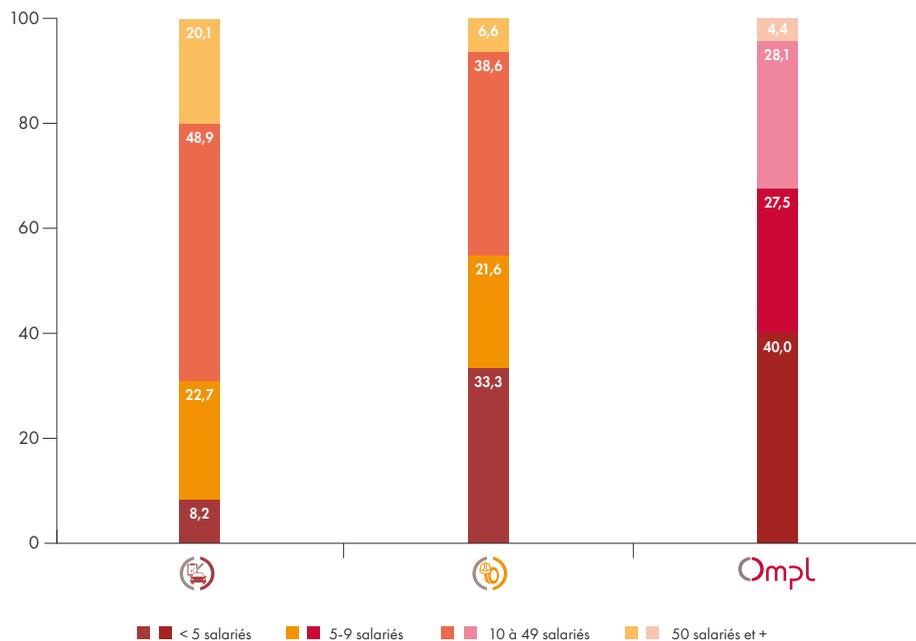


ACCÈS DIFFÉRENT À LA FORMATION SELON LA TAILLE D'ENTREPRISE

Les salariés de TPE (moins de 9 salariés) sont surreprésentés parmi les stagiaires: 30,9 % des formés alors que ces entreprises emploient 26,6 % des salariés de la branche.

En revanche, les entreprises de 10 salariés et plus regroupent 69,1 % des stagiaires contre 73,4 % des salariés.

Répartition des stagiaires par tranche d'effectifs (effectifs moyens sur l'année, %)



Sources: OPCO-EP, bases formation 2020.



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Le taux d'accès au plan de développement des compétences varie fortement d'une région à l'autre.

Il est maximal pour la Bourgogne-Franche-Comté (55,1 %) et minimal pour les DOM (0,7 %).

Taux d'accès des salariés à la formation par région (%)

Régions	Cpro	Capp	PDC
Auvergne-Rhône-Alpes	0,2	0,3	29,9
Bourgogne-Franche-Comté	0,0	0,0	55,1
Bretagne	0,0	0,0	26,3
Centre-Val de Loire	0,5	0,0	34,9
Corse	0,0	0,0	9,1
DOM	0,7	0,0	0,7
Grand Est	0,0	0,3	29,5
Hauts-de-France	0,4	0,0	13,4
Île-de-France	0,1	0,2	31,4
Normandie	1,2	0,6	54,7
Nouvelle-Aquitaine	0,0	0,2	34,6
Occitanie	0,0	0,2	42,5
Pays de la Loire	0,5	0,5	9,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,0	0,6	36,4
Total	0,3	0,5	30,9

Sources: OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020; Insee, DADS 2008-2019, estimations.

Champ: ensemble des actions de formation.